

**L'association Varois pour la Paix et la Justice en Méditerranée
et la section de Toulon de la Ligue des droits de l'Homme
appellent à un rassemblement
samedi 3 janvier 2009 à 10h30 - Place du Mûrier**

Crimes de guerre à Gaza : assez de silence complice !

Gaza, une fois encore... Des centaines de morts, des hôpitaux remplis de blessés... Après 18 mois d'un blocus qui constitue un crime de guerre, voici les fruits toujours plus révoltants de l'inertie qui règne depuis des décennies quand il s'agit du peuple palestinien.

Depuis des années, nous dénonçons l'engrenage de la violence. Aujourd'hui, nous savons bien que la politique des gouvernements israéliens successifs n'a plus pour but d'assurer – légitimement – la sécurité de leur Etat : quelle « raison de sécurité » pourrait justifier l'accaparement des terres et des ressources palestiniennes et le refus de laisser la Cisjordanie et Gaza se développer ? Quoi que l'on pense du Hamas, quelque inacceptable que soit son refus affiché de l'existence de l'Etat d'Israël, rien ne peut justifier la volonté de coloniser sans cesse davantage, d'agrandir le territoire d'Israël en forçant les Palestiniens à quitter à nouveau leur terre.

Alors que l'accord d'association entre Israël et l'Union européenne prévoit sa suspension en cas d'atteinte aux droits de l'Homme, cette dernière vient d'accorder au gouvernement d'Israël un statut encore plus privilégié. Cette récompense attribuée en notre nom au crime de guerre ne peut que soulever le cœur. Au lendemain du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui proclame l'universalité des droits de tous les êtres humains, nous dénonçons le cynisme à courte vue de nos gouvernants qui dessine un avenir bien sombre pour l'ensemble des peuples de la région.

Conscients que la cessation définitive des hostilités à Gaza passe par un règlement du conflit israélo-palestinien dans son ensemble, nous appelons les citoyens à manifester publiquement leur exigence d'un retour à la seule politique juste et honorable qui consiste à subordonner toute coopération avec l'Etat d'Israël à :

- l'arrêt immédiat de l'attaque sur Gaza,
- la proclamation d'un cessez-le-feu comportant la fin de toutes les actions violentes des deux côtés, une réelle ouverture des points de passage et la fin du blocus contre la population de la bande de Gaza,
- un dialogue avec le Hamas, partie intégrante de la société et du système politique palestiniens,
- le démantèlement de l'ensemble des colonies et la reconnaissance de la souveraineté de l'Etat palestinien sur l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale.

Toulon, le 31 décembre 2008